



43^{ème} RALLYE LE BETHUNOIS

RALLYE REGIONAL DES 12 & 13 Septembre 2020

ASA ARTOIS LITTORAL II : ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE : ORGANISATEUR TECHNIQUE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA). Le 43^{ème} rallye **Le Béthunois** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard de la FFSA des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 20 juillet 2020
Ouverture des engagements	Lundi 20 juillet 2020
Clôture des engagements	Lundi 31 Août 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi).
Distribution du Road-Book	Maison des Associations - La Charité - 335 Rue Fernand Bar - 62400 BETHUNE - vendredi 4 septembre de 14 h à 18 H - samedi 5 septembre de 8 h à 17h - SUR RENDEZ-VOUS avec la secrétaire (06.77.23.84.44) Du lundi 7 au vendredi 11
Reconnaisances	Samedi 5 Septembre 2020 de 9H00 à 19H00. Vendredi 11 Septembre 2020 de 14H00 à 18H00.
Vérifications administratives	Les vérifications administratives auront lieu à la prise des Road Book. Il sera donc indispensable d'avoir vos documents avec vous à la prise du Road Book. Une heure de convocation pour les vérifications techniques vous sera remise à cette occasion.
Vérifications techniques	Le samedi 12 Septembre 2020 de 9H00 à 14H00. Permanence aux vérifications techniques du responsable des vérifications administratives pour présentation des permis de conduire et des licences
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques.
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Le samedi 12 Septembre à 13H30 au PC - Maison des associations - La Charité - BETHUNE.
Publication de la liste des équipages autorisés	Le samedi 12 Septembre à 15h30 au tableau d'affichage Officiel.
Publication des heures et ordre des départs	Le samedi 12 Septembre à 15H30 au tableau d'affichage Officiel. Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Départ de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le samedi 12 Septembre à 16H30 au Podium - Grand Place - BETHUNE.
Arrivée de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le samedi 12 Septembre à 18H33 à Podium - Grand Place - BETHUNE.
Affichage du Classement de la 1 ^{ère} Etape et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Le samedi 12 Septembre à 23h00 au Tableau d'affichage officiel.

	Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Départ de la 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC	Le dimanche 13 Septembre à 8H30 au Podium - Grand Place - BETHUNE
Arrivée du Rallye 1 ^{er} VHC	Le dimanche 13 Septembre à 15h09 au Podium - Grand Place - BETHUNE
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH.
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire.
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée à Béthune Grand' Place au fil des arrivées.

LIEUX :

Distribution des Road-Book & vérifications administratives	Maison des associations – LA CHARITE 335 Rue Fernand Bar BETHUNE SALLE RDC
Vérifications administratives	Maison des associations – La Charité – 335 Rue Fernand Bar BETHUNE.
Vérifications techniques	FG AUTOMOBILES TOYOTA Rue des épis – Zone du Moulin 62660 BEUVRY.
PC Course	Maison des Associations – La Charité. 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE.
Collège des commissaires	Maison des Associations – La Charité 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE.
Tableau d'affichage officiel	Espace <i>Affichage Officiel</i> - Grand Place - BETHUNE
Parc fermé de départ et d'arrivée	Grand'Place BETHUNE.
Parcs d'assistances	Le Parc 1 se situera à proximité du centre-ville. Le Parc 2 sera situé place du Général De Gaulle à BETHUNE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ARTOIS LITTORAL II**, organisateur administratif, organise les 12 & 13 septembre 2020 avec le concours du **STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE**, organisateur technique, une épreuve d'endurance et de régularité intitulée

43ème RALLYE LE BETHUNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **02/07/2020** sous le numéro **2420** . et par la FFSA sous le permis d'organiser **N°340** en date du **06/07/2020**

Comité d'Organisation

Présidents	Marc DECANTER 06.88.98.39.74 Maxime HOLLANDER 06.85.21.79.58
Secrétaire	Armelle COUSYN 06.77.23.84.44
Trésorier	Cédric COMBARD
Trésorier Adjoint	Jean-Marie COUSYN
Chargée des Officiels	Martine PICHELIN
Chargée des commissaires	Armelle COUSYN
Chargée des inscriptions concurrents	Marie HOLLANDER
Chargé du parcours	Benjamin COUSYN
Chargé de l'intendance	Aurélie CZARNECKA/Anaïs CAULIEZ
Chargé de l'hébergement	Armelle COUSYN
Chargé des relations avec les mairies	Marc DECANTER
Chargé du livret de sécurité	François LANGLET
Responsable Presse	Jean Pierre GLORIAN
Responsable Communication	Eric STOPIN

Responsable du site Grand'Place	Fabrice LEFRANCQ
Responsable des partenaires	Maxime HOLLANDER
Chargé de la conception des cartes et du Road Book	Pierre SCHULZ
Speaker	Dominique HONVAULT
Et toute l'équipe du Stade Béthunois Automobile	
Secrétariat	Stade Béthunois Automobile, 47 Rue Pasteur 62232 ANNEZIN, Tel : 06 77 23 84 44 Mail : rallyelebethunois62@gmail.com
Permanence pendant le Rallye	Maison des Associations – La Charité 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE

Organisateur technique

STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE
BP 183, 62404 BETHUNE CEDEX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue	François LANGLET	1559
Président du collège des commissaires sportifs	Aurélié FERNANDES	6743
Membres du collège des commissaires sportifs	Claudine LEMARCHAND	1459
	Océane POINSENET	126543
Directeur de course	Jean-Marc ROGER	3257
Directeur de course adjoint et Rallye 2	Mickaël LACHERE	58237 01/12
Adjoints à la direction de course PC	Dimitri HEMBERT	1585 01/01
	Claude ROJ	142485 01/11
	Martine PICHELIN	18416 01/11
Directeur De course Parc regroupement	Mathieu BAUDUIN Morgan BOIVENT (stagiaire) Le dimanche	
Adjoints à la direction de course sur les ES	Mathieu LANGLET	122227 01/01
	Thomas LEMIRE	35253 01/11
Adjoint à la direction de course véhicule tricolore	François LANGLET	1559 01/02
Adjoint à la direction de course véhicule 00	Jean-Pierre MINEBOIS	—
Voiture autorité	Maxime HOLLANDER	210702 01/02
Commissaire technique responsable et Rallye 2	Laurent BRAURE	196163 01/14
Responsable Technique VHC	Bernard POTTIER	
Commissaires techniques	Yoann DESCAMPS	22363 01/16
	André FONTAINE	
	François GODET	
	Stéphane LEULIETTE	10739 01/12
	Marc RICHE	
Chargé des relations avec les concurrents (resp)	Denis THUILLIER	17953 01/12
	Mickaël SCHIEPTES	—
Chargés des relations avec les concurrents	Clément MASCLEF	9632 01/06
Chargés des relations avec les concurrents	Véronique PIGOT	—
	Patrick GRENIER	112507 01/12
Responsable de la Presse	Frederic DART	120224 03/99
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE	
Responsable du Classement	Jean-Philippe BACQ	5147 01/02
Juges de faits	Annick NARGUET	—

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional 43^e RALLYE LE BETHUNOIS compte pour la coupe de France des Rallyes (coefficient 2), pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des HAUTS DE France.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu immédiatement après la prise du Road-Book. Il est donc indispensable de vous présenter avec TOUS les documents ORIGINAUX !

Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le samedi 12 Septembre 2020 entre 09H00 et 14H00 au **FG AUTOMOBILES TOYOTA rue des épis - Zone du Moulin 62660 BEUVRY** (les horaires individuels seront publiés sur le site internet de l'organisation www.rallyelebethunois.fr).

Les vérifications finales seront effectuées aux Ets CATTEAU Concessionnaire FIAT, Rue Sadi Carnot, BETHUNE. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 43^{ème} RALLYE LE BETHUNOIS devra remplir un formulaire informatique d'engagement sur le site internet du rallye www.rallyelebethunois.fr. Lors de la validation de ce formulaire, la demande d'engagement sera adressée automatiquement par mail au concurrent qui, **après impression et signature, devra la retourner au siège social du rallye (ADRESSE POSTALE CI-DESSOUS), accompagnée du règlement des droits d'engagement, au plus tard le 31 Août 2020 à minuit cachet de la poste faisant foi - à l'adresse pré-citée. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception du dossier COMPLET (règlement et documents inclus) sans aucune distinction. A partir de la 151^e inscription, celles-ci seront sur liste d'attente et validées au fil des déclarations de forfait. En cas d'égalité de date, nous privilégierons les équipages membres de l' ASA Artois Littoral 2, puis par tirage au sort. AUCUN DEPOT DE DOSSIER EN MAINS PROPRES ou DIRECTEMENT DANS BOITE AUX LETTRES NE SERA ACCEPTE. Pour éviter tout litige, seul le cachet de la poste fera foi.**

En cas d'impossibilité d'utiliser le système de renseignement du formulaire sur le site internet du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, pourra être adressée au siège social du rallye (ADRESSE POSTALE CI-DESSOUS). **Nous vous demandons dans ce cas de remplir votre demande d'inscription en LETTRES MAJUSCULES et de façon lisible.**

Pour chaque demande, veuillez envoyer également une photocopie de :

- Permis de conduire du pilote ET du copilote ;
- Licences du pilote ET du copilote ;
- La 1^{ère} page de la fiche d'homologation et du passeport technique.

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **150** voitures. Soit 130 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants, la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 150 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 € + 5 € (commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (LSAHF) ;
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 € + 5 € (commissaires de la LSAHF) ;
- **La somme de 5 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

3.1.12P. Toute demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements par chèque à l'ordre de STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE.

RAPPEL : ADRESSE POSTALE :

Stade Béthunois Automobile - Engagements 54 place du Maréchal Foch - BP 183 62404 BETHUNE CEDEX
--

Exceptionnellement, le paiement (chèque) pourra être échangé lors de la prise du road book. Cet échange ne pourra plus s'effectuer après le samedi 5 septembre

Les chèques seront déposés en banque, le lundi 7 septembre 2020.

En cas de forfait :

- Tout forfait doit être déclaré au secrétariat du rallye **par mail** (rallyelebethunois62@gmail.com) ;
- Si le forfait est déclaré avant la clôture des engagements (soit au plus tard le lundi 31 août 2020), 100% du montant des droits d'engagement seront remboursés ;
- Si le forfait est déclaré après la clôture des engagements (à partir du mardi 1^{er} septembre 2020) mais avant les vérifications techniques (soit avant le samedi 12 septembre à 08h00), une retenue de 40% du montant des droits sera opérée ;
- Si le forfait est déclaré après le début des vérifications (soit à partir du samedi 12 septembre à 08h00), la totalité du montant des droits sera acquise à l'organisateur sans possibilité de remboursement.

Pour la détermination de la date de déclaration du forfait, **la date et l'heure de l'e-mail feront foi.**

3.3P : Ordre de départ

Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête. Pour l'étape suivante, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la spéciale du samedi courue lors de la 1^{ère} étape, pénalités non incluses, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2P : Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

L'assistance sera autorisée Parc 1 à proximité du centre-ville ou Parc 2 place du Général De Gaulle à BETHUNE, à **partir de 8 heures le samedi 12 septembre.**

Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation écrite de l'organisateur).

A noter que tous véhicules non destinés à effectuer de l'assistance ne pourront entrer dans le parc d'assistance. Un seul véhicule par concurrent.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur les parcs d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres ! Interdiction de faire des trous pour fixer les abris.

L'organisateur choisit les emplacements et rappelle qu'il est formellement interdit aux concurrents de faire un traçage pour réservation d'emplacement au sol, le traçage ne peut être fait que par l'organisateur.

Une fiche de préférences sera à la disposition des concurrents sur le site au moment de l'inscription. Il sera fait droit aux demandes à la discrétion de l'organisateur et en fonction des places disponibles.

NB : les plateaux ne sont autorisés ni à pénétrer dans le parc d'assistance ni aux contrôles techniques. Un parc dédié aux plateaux est situé à proximité du Stade Municipal (rue Fernand Bar à BETHUNE). Tout stationnement de plateau ailleurs est interdit. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur le parc réservé aux plateaux.

Le road book contiendra un itinéraire permettant de se rendre du parc plateaux aux contrôles techniques.

4.8. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant l'épreuve, contre une caution (en chèque de 200€).

Il seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par collissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

LIGUE DES HAUTS DE FRANCE – 3 rue du moulin brûlé – 62100 CALAIS (03 21 85 90 90)

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

5.2P. Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par l'organisateur le jour de la prise des road book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 43^{ème} Rallye LE BETHUNOIS représente un parcours total de 127.87 Km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales (3 différentes) d'une longueur totale de 39.200 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1	LES DEUX RIVIERES	4.700 Km	X1	4.700 Kms
ES 2 & 4	LE BLANC SABOT	9.950 Km	X2	19.900 Kms
ES 3 & 5	LE TURBEAUTE	7.300 Km	X2	14.600 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Les reconnaissances auront lieu les :

Samedi 5 Septembre 2020 de 9H00 à 19H00.

Vendredi 11 Septembre 2020 de 14H à 18H.

Pour les équipages en possession d'une dérogation le samedi de 9H00 à 12H00

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de **DEUX** .

Le panachage est autorisé.

6.2.2P : Identification des véhicules pour les reconnaissances

Le port de l'autocollant « Rallye Le Béthunois Reconnaissance » indiquant le numéro de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur par écrit.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra impérativement être remis lors des vérifications TECHNIQUES. Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les ES qui sera limité à 2 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au **STYLO BILLE, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.**

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule ne peut pas être supérieur à 2.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

7.1P présentation des Equipages

Une présentation des équipages aura lieu le **samedi 12 septembre à partir de 09h30** sur le podium du Rallye. Cette présentation est obligatoire pour tous les équipages après les vérifications techniques, à leur entrée en parc fermé situé sur la Grand'Place de BETHUNE.

Pour le départ des deux étapes, les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ Grand'Place BETHUNE.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange ;
- Chef de poste : Chasuble orange avec l'inscription « Chef de poste » ;
- Directeurs d'épreuve : Chasuble rouge ;
- Médecins : Chasuble blanche ;
- Commissaires sportifs chargés des relations avec les concurrents : Chasuble rouge ;
- Chronométrateurs : Chasuble bleue ;
- Média : Chasuble verte.

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la

zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.17P INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des temps forfaitaires sera proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs

7.5.18.4P :ABANDON

Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au

03.21.81.47.19.

7.5.20P CHICANE

TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 30 SECONDES PAR INFRACTION.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - PRIX

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Au regard de la situation économique actuelle, nous avons opté cette année pour la suppression de la remise des prix, mais par contre d'appliquer à chaque équipage une remise de 15 € sur le prix initial de l'engagement (qui était de 300 €) et ainsi faire bénéficier tout le monde d'un geste économique.

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées.

